

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 29 AVR. 2014

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
CASTELSARRASIN - 82

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

**18-24 Avril 2014**

### **ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC - LIZAC**

Rapporteur : M. Le MAIRE

**Vu** l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des délégués communautaires.

**Considérant** l'arrêté de création du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

**Considérant** la délibération n°18 du 24 octobre 2013 adoptant les statuts du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

Il est procédé à l'élection des cinq délégués syndicaux titulaires et des cinq délégués syndicaux suppléants par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin secret uninominal poste de délégué par poste de délégué à la majorité absolue engendrant autant de scrutins que de postes de délégués à pourvoir.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.



Se porte candidat : M. Daniel BOTTA

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux  
articles L65 et L66 du code électoral  
RESTE, pour le nombre des suffrages  
exprimés  
Majorité absolue

Titulaire
31
0
31
16

A obtenu :

M. BOTTA Daniel

31 voix

2 abstentions de vote

M. Daniel BOTTA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué titulaire.

Se porte candidat : M. Daniel CALVI

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux  
articles L65 et L66 du code électoral  
RESTE, pour le nombre des suffrages  
exprimés  
Majorité absolue

Titulaire
31
0
31
16

A obtenu :

M. CALVI Daniel

31 voix

2 abstentions de vote

M. Daniel CALVI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué titulaire.

Se porte candidat : M. Pierre FONTANIE

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux  
articles L65 et L66 du code électoral  
RESTE, pour le nombre des suffrages  
exprimés  
Majorité absolue

Suppléants
31
0
31
16

A obtenu :  
M. FONTANIE Pierre 31 voix  
2 abstentions de vote

M. Pierre FONTANIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué suppléant.

Se porte candidat : Mme Pierrette ESQUIEU

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Suppléants
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

A obtenu :  
Mme ESQUIEU Pierrette 31 voix  
2 abstentions de vote

Mme Pierrette ESQUIEU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué suppléant.

Se porte candidat : Mme Christine HEMERY

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Suppléants
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

A obtenu :  
Mme HEMERY Christine 31 voix  
2 abstentions de vote

Mme Christine HEMERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué suppléant.

Se porte candidat : M. Michel PIRAME

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Suppléants
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

A obtenu :

M. PIRAME Michel

31 voix

2 abstentions de vote

M. Michel PIRAME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué suppléant.

Se porte candidat : M. Maurice ANDRAL

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Suppléants
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

A obtenu :

M. ANDRAL Maurice

31 voix

2 abstentions de vote

M. Maurice ANDRAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué suppléant.

L'élection a donné les résultats ci-après :

**DELEGUES TITULAIRES**

M. JEAN-MICHEL HENRYOT  
Mme COLETTE ROLLET  
M. JEROME VALETTE  
M. DANIEL BOTTA  
M. DANIEL CALVI

**DELEGUES SUPPLEANTS**

M. PIERRE FONTANIE  
Mme PIERRETTE ESQUIEU  
Mme CHRISTINE HEMERY  
M. MICHEL PIRAME  
M. MAURICE ANDRAL

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la désignation de M. HENRYOT JEAN-MICHEL, MME ROLLET, M. VALETTE, M. BOTTA, M. CALVI conseillers municipaux représentants titulaires et de M. FONTANIE, MME ESQUIEU, MME HEMERY, M. PIRAME, M. ANDRAL conseillers municipaux représentants suppléants de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac.

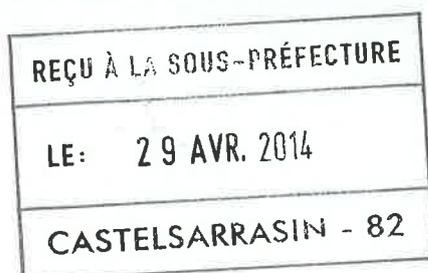
Pour copie conforme

Moissac le 29 avril 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :